On eut beau accumuler les questions, il répondit par cette même phrase :

— *Je ne sais rien ; je n'ai rien vu.*

Les aveux

Cependant, hier, à force de le harceler, M. Vérillon obtint des aveux.

— Oui, c'est moi qui ai mis le feu, mais j'étais commandé, dit-il. Souquelle m'y a poussé. Cet homme me mène comme il veut et je ne sais pas lui désobéir.

Avant de partir, il m'a dit : « Ce n'est rien *de mettre le feu à une boutique. Personne ne s'en apercevra.* Il y aura certainement des bénéfices ; nous partagerons. » Ma femme était avec moi.

Pendant une absence de la caissière, nous avons fait une traînée de pétrole et j'y ai mis le feu. Je n'en dirai pas davantage pour l'instant.

Cette déclaration était suffisante pour amener l'arrestation de Souquelle et celle de la femme Hénaut.

Souquelle a été arrêté à son domicile, rue des Panoyaux : la femme Hénaut, avenue Parmentier.

L'épicier n'a opposé aucune résistance. Il s'est montré très abattu, répondant à toutes les questions :

— Je n'étais pas là, j'étais en voyage. Je jure que je ne suis pour rien dans tout cela.

Tous trois ont été dirigés sur le dépôt.

M. Atthalin, juge d'instruction, est chargé de cette affaire.

Dans le quartier l'émotion est grande ; on montre une violente colère contre les incendiaires, dont la criminelle tentative a mis en péril la vie de tant de gens. C'est miracle que tous les locataires aient échappé aux flammes, à cette heure avancée, dans cette maison ouvrière, où pères, mères et enfants dormaient.

LES AMOURS TRAGIQUES

Un jeune homme qui s'empoisonne

Bruxelles, 24 mai. — Un jeune homme d'une excellente famille française, M. Revel, âgé de vingt-cinq ans, né à Marques (Seine-Inférieure), avait quitté, à la suite d'un désespoir d'amour, il y a environ un mois, le domicile paternel.

N'ayant guère d'argent, il loua une petite chambre chez un agent de police d'Uccle, M. Moerman.

La nuit dernière, M. Moerman ayant entendu, à plusieurs reprises, des gémissements sortir de la chambre de son locataire, s'est levé et s'est empressé d'aller chez ce dernier.

Il a trouvé le jeune Revel en proie aux plus horribles souffrances et se tordant sur le parquet.

M. Moerman est aussitôt allé prévenir le docteur Clerckx, qui est arrivé en toute hâte.

Après un examen sommaire, l'homme de l'art a constaté que le malheureux s'était empoisonné. Il ne pouvait plus articuler une parole.

L'empoisonnement a eu lieu par le bichlorate de mercure (corrosif).

Le pauvre garçon en avait absorbé près de cinq grammes.

La décomposition du sang n'a pas tardé à se produire et le fonctionnement des organes vitaux a cessé.

M. le docteur Clerckx a alors demandé à M. Moerman si, dans l'intérêt du moribond, il ne voudrait pas se prêter à une transfusion du sang.

L'agent de police, animé d'un profond sentiment d'humanité, s'est prêté à cette opération.

Pendant plus de deux heures, le docteur Clerckx a essayé de ranimer le mourant et de le rappeler à lui.

Mais tout soin et toute opération ont été inutiles et le désespéré n'a pas tardé à rendre le dernier soupir.

Un drame du grand monde

Une femme qui tue sa rivale

(*Nouveaux détails*)

Paris, 24 mai. — C'est M. le juge Atthalin qui a été chargé de l'instruction de cette dramatique affaire.

Le magistrat s'est transporté à onze heures à la maison de santé du docteur Pozzi, rue d'Armaillé, où se trouve toujours le corps de la malheureuse victime, Mme Lassimone.

Le docteur Vibert, médecin légiste s'y est aussi rendu, et a procédé, en présence du juge, à l'autopsie du corps de la jeune femme.

Cette opération n'a rien révélé d'intéressant ; les balles que Mme Lassimone avait reçues ont été retrouvées.

La famille de la défunte a obtenu du parquet que le cadavre ne soit pas — comme il est d'usage de le faire pour toute mort violente — envoyé à la Morgue.

Le corps a été transporté dans l'après-midi au domicile de la mère de la jeune femme, Mme Delaporte.

M. Atthalin a interrogé Mme Paul Reymond, qui est au Dépôt et qui — par une réaction inévitable — ne cesse de pleurer et semble regretter vivement aujourd'hui le meurtre qu'elle a commis.

D'ailleurs, elle ignora encore la mort de son ancienne amie et rivale ; on la lui a cachée jusqu'ici.

Quant à M. Paul Reymond — l'amant de la pauvre Yvonne — il a disparu, et l'on ne sait ce qu'il est devenu.

Le bruit (que rien n'est venu confirmer à l'heure actuelle) courait même, ce matin, qu'il se serait suicidé.

Dernière Heure

Cour d'assises de la Seine

Affaire des faux testaments

LE VERDICT

Paris, 25 mai. — Le verdict de l'affaire du testament La Boussinière n'a été rendu qu'à minuit moins le quart.

Après une très longue délibération du jury la Cour acquitte Charpentier et condamne Guyard à 10 ans de réclusion et 100 francs d'amende.

Statuant sur les conclusions de la partie civile la Cour ordonne la destruction des deux testaments, elle condamne en outre Guyard aux frais d'instance et à des dommages-intérêts qui seront fixés par l'État.

Charpentier bien qu'acquitté paiera 20,000 francs de dommages-intérêts à la famille de Bréon.

Un Maire qui n'est pas fier

Le maire de G...., près Seclin, nous en offre un éclatant exemple ; il y a quatre ans, il parvenait, au troisième tour de scrutin, à obtenir la majorité par sept voix sur seize votants.

Au cours du mandat qui vient d'expirer il sollicita une première fois la délégation sénatoriale du conseil municipal, en majorité républicaine, avec une humilité digne d'un meilleur sort.

« Nommez-moi, s'il vous plaît, je m'engage jusqu'à n'avoir pas le droit de voter. Votre suppléant me remplacera. »

Il fut répondu. L'offense pouvait être effacée par une résolution énergique et virile. On a vécu avec l'offense.

Une seconde élection sénatoriale désignait encore normalement le maire qui doit être sensiblement l'image du conseil municipal ; il s'effaça prudemment pour éviter l'échec ; on le laissa dans l'oubli.

Les élections du 15 mai 1892 le désignèrent par *le bénéfice de l'âge*, et par huit voix contre huit accordées à M. Victor Deleneuville, candidat républicain, à continuer à remplir les fonctions de maire. Et parmi ces huit voix devons-nous en ajouter une *réfractaire* parvenue *in extremis* et qui a valu à son auteur la flétrissure d'un nom honorable.

Il faut encore remarquer que, par la supputation des voix tirées de l'élection municipale, le maire élu légalement représente effectivement la minorité réactionnaire.

Et cependant l'on a vu, le lendemain de l'élection du maire, le personnel de la fabrique de ce dernier, se livrer à une manifestation du plus mauvais goût, et à des excentricités grotesques dont le but était de railler des travaux de dessèchement du marais, opé*rés malgré la résistance du maire* ; travaux qui par leurs heureux effets sont salués avec reconnaissance par les cultivateurs des envi*rons de la* Naviette.

On saluait dans la même circonstance l'éclatant triomphe du maire ! »

Bien la peine disait un loustic, en examinant cette manifestation de commande.

« Mais c'est un maire avec une jambe de » bois ! Que feraient-ils donc, bon Dieu, s'il » était bien solide ? »

Vraiment il n'est pas fier.

LES FORTIFICATIONS DU NORD

et la presse allemande

On télégraphie de Berlin, 24 mai !

La *Gazette de l'Allemagne* consacre un long article aux fortifications élevées par la France sur la frontière belge.

Maubeuge et Lille, dit le journal allemand, devenus des camps retranchés de premier rang, complétés par les ouvrages défensifs de Condé, de Calais et de Dunkerque, sont en état de repousser toutes les attaques.

Ces places fortes permettent à la France de tirer un excellent parti de ses forces.

Le Mouvement gréviste

La grève de La Madeleine

Mme veuve Boniface a envoyé il y a quelques jours une *circulaire à chacun des grévistes* leur annonçant que le nouveau tarif ne serait appliqué qu'à partir du 10 juin et qu'ils pourraient jusqu'à cette date travailler aux anciennes conditions.

Tout ouvrier ne rentrant pas le mercredi matin pourrait reprendre son livret.

Les grévistes réunis ont décidé au scrutin secret la continuation de la grève.

De plus les cinquante ouvriers qui ont continué le travail ont fait savoir qu'ils le quitteraient si leur camarades grévistes étaient remplacés.

Chronique locale

ROUBAIX

PLUIE DE PROTESTATIONS

La maison Heyndrickx, Noufflard et confrérie, prétend nous accabler sous ses protestations.

Nous avons reçu hier une lettre signée d'une centaine d'ouvriers employés à ce tissage, déclarant :

« Que M. Heyndrickx est aussi bienveillant à leur égard qu'envers leurs confrères de l'association. »

Nous enregistrons la déclaration des signataires mais vraiment, nous ne nous expliquons pas la peine inutile qu'ils se donnent.

Comment entendent-ils nous prouver que nos assertions sont inexactes ? En signant une protestation ! Bah ! Nous savons trop bien comment on obtient des signatures, quand on est un patron un peu intelligent et pas trop antipathique.

On glisse le mot d'ordre à quelques fidèles et ceux-ci colportent la pancarte en chauffant le zèle des tièdes par quelques paroles bien senties.

Ne pas signer, ce n'est pas le renvoi, mais c'est forcément, fatalement, la mise à l'index.

Car alors même que M. Heyndrickx aurait toutes les vertus chrétiennes, cela ne l'empêcherait pas de conserver un peu de rancune à celui de ses ouvriers qui aurait refusé de signer une protestation de nature à lui être agréable.

C'est très humain cela ! Et M. Heyndrickx n'est pas encore un ange.

Cela lui viendra sans doute plus tard, lorsque sa belle âme montera vers les régions paradisiaques, mais nous lui souhaitons cette ascension le plus tard possible, certain qu'au moins une fois en passant, nous aurons été, lui et nous, du même avis.

**

Et cela n'est pas tout, car voici venir maintenant M. Louis Cordonnier, escorté de tous ses dizainiers et dizainières, marchant vers nous, la bannière de Notre-Dame de l'Usine déployée.

Ce n'est point pour nous exorciser, mais simplement pour déposer ès-mains d'un de nos employés, une triple feuille de papier timbré à seule fin de requérir de nous, l'insertion intégrale d'une protestation kilométrique.

En jetant les yeux sur ce pharamineux grimoire, nous y lisons que nous avons accusé les dizainiers et dizainières d'être au-dessous des prisonniers des maisons centrales, ce qui, en vérité, serait tout-à-fait humiliant et tout-à-fait injuste, si le fait qu'on nous reproche était vrai.

Malheureusement pour la protestation des dizainiers et dizainières, nous n'avons jamais rien écrit de pareil et l'inspirateur de la protestation que nous avons sous les yeux nous paraît doué d'une imagination des plus brillantes.

Nous avons simplement dit qu'en exigeant des dizainières des rapports mensuels sur les faits et gestes des ouvrières placées sous leur surveillance, les patrons installaient en quelque sorte l'espionnage en permanence au sein même de l'atelier.

Nous avons ajouté que l'espionnage étant supprimé dans quelques maisons de force, il en résultait que sur ce point la morale de Notre-Dame-de-l'Usine était inférieure à telle ou telle certaine maison centrale citée par nous.

Cette idée très juste d'ailleurs, n'implique guère que les dizainiers et les dizainières soient d'un degré au-dessous des pensionnaires de ces établissements hospitaliers, ce qui serait non seulement ridicule mais encore odieux.

Et voilà bien de l'encre et voilà bien du bruit !

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

Les Elections Municipales

Nous recevons la communication suivante que nous insérons à titre documentaire :

Maintenant que la lutte est terminée que la fiè*vre électorale* est passée, et qu'une municipalité entièrement socialiste est installée à l'hôtel de ville ; en réponse aux affiches, et aux articles publiés par l'*Echo du Nord*, pendant la dernière semaine, vis-*à-vis des bruits qui circulent encore, et s'accréditent* en ville, la ligue républicaine et le comité radical, croient de leur devoir de mettre sous les yeux du public le récit exact de ce qui s'est passé, afin de bien établir les responsabilités, et rendre à chacun ce qui lui est dû.

Au lendemain du premier tour, alors que la liste *ouvrière obtenait 6000 voix*, la liste municipale 5000 et la liste de concentration 3000, une question se posait :

Ce sont les trois mille voix de la concentration *qui feront* la majorité au deuxième tour, suivant qu'elles se porteront du côté des socialistes !... ou d'un autre.

Où iront-elles ? Où doivent-elles aller ?

Le mardi soir eut lieu à l'auberge du Pays, une réunion des 36 candidats de la concentration, formée comme on le sait, de trois groupes.

Le groupe modéré, la ligue républicaine, le comité radical.

A l'ouverture de la séance, un candidat du groupe modéré exposa que trois lignes de conduite se présentaient :

1° Alliance avec les ouvriers ;

2° Abstention ;

3° Alliance avec la liste municipale.

Il ajouta, *qu'il croyait pouvoir dire, qu'il tenait* de source certaine, que le comité de Julien Lagache, accorderait 12 sièges, *si on les lui demandait*

Un autre candidat, également du groupe modéré, dit qu'il tenait aussi de source certaine que le parti ouvrier offrirait 18 sièges.

Tout cela n'était que racontars, propos en l'air, aucune proposition ferme, sérieuse, officielle, n'était formulée.

Pendant la soirée, le parti ouvrier, absolument correct, envoyait une lettre à la concentration, dans laquelle il demandait la nomination de délégués, pour chercher une entente pour le second tour. Les délégués furent nommés séance tenante et l'entrevue eut lieu, le soir même chez le citoyen Carrette, *actuellement maire de Roubaix.*

La concentration demandait 18 sièges, les ou*vriers en offraient 12, on se sépara sans rien conclure.*

Les délégués du comité de concentation retournèrent à l'auberge du Pays, la dislocation du comité fut décidée. Chacun des trois groupes qui se formait reprit sa liberté d'action.

Le lendemain, mercredi, le parti ouvrier, toujours correct, envoyait à l'auberge du Pays, une délégation invitant la concentration à envoyer des délégués à la Paix, pour continuer les pourparlers avec le comité central du parti ouvrier.

Il ne restait plus que la ligue, et le comité radical, le groupe modéré s'étant retiré en déclarant *qu'aucun de ses candidats du premier tour*, ne serait candidat au second tour sur aucune liste.

Pas plus à la Paix, que chez Carette, l'entente ne put se faire, les ouvriers ne voulant accorder que douze sièges, et imposant leur programme.

Tout fut rompu définitivement, mais la Ligue et le Comité radical promirent de soutenir la liste ouvrière dont la conduite avait été correcte jusqu'au bout.

Que faisait pendant ce temps là, le Comité de la liste municipale ?

Il affichait, que la concentration avait *refusé* toute entente, malgré l'intervention de hautes personnalités républicaines ; le journal l'*Echo du Nord* publiait que douze, puis dix-huit, puis vingt-quatre *sièges étaient offerts.*

Autant de mots, autant de mensonges.

Aucune offre d'entente, ni verbale, ni écrite, aucune démarche officielle, aucune lettre, rien, rien.

Ni préfet, ni sénateur, ni maire, ni aucun membre du Comité, n'ont fait d'ouvertures.

Ce qu'on voulait, c'était imiter la conduite regrettable de M. le Préfet du Nord qui tenait pour *quantité négligeable les six mille voix socialistes*, et les trois mille voix de la concentration, et appelait le lundi matin, le vaincu du suffrage universel M. Julien Lagache : *ce qu'on cherchait c'était* d'anéantir à jamais à Roubaix, la ligue républicaine, et le comité radical, en les incitant à solliciter une alliance avec les réactionnaires.

Les républicains de la ligue et du comité radical ne se sont pas laissés prendre.

Ils sont allés où le devoir les appelait et le vendredi soir, réunis en assemblée générale, ils ont voté l'apposition d'une affiche, invitant les électeurs à reporter leurs suffrages sur la liste ouvrière.

Tout en regrettant qu'aucune entente n'ait pu se faire ils ont obéis à la discipline républicaine, que les ouvriers avaient observée fidèlement depuis vingt ans.

Ils ont repoussé bien loin la seule idée d'une *entente avec les réactionnaires ; et ils ne peuvent* que regretter d'avoir vu le premier magistrat du département, se joindre à ces derniers, sans tenir compte des indications du suffrage universel.

La ligue républicaine, et le comité radical, ont la conscience d'avoir rempli leur devoir, tout leur devoir, et souhaitent à tout le monde de pouvoir en dire autant.

Les membres du bureau :

Louis Largillière, Adolphe Coupez, Clément Durant, Edouard Debuchy, Dubois-Dubois.

Tout en insérant la communication ci-dessus, les signataires nous permettront de leur dire qu'ils commettent une erreur en affirmant que le Préfet du Nord avait, dans l'élection de Roubaix, pactisé avec les réactionnaire de la liste de M. Julien Lagache.

Ce dernier avait déclaré *urbi et orbi* se rallier à la République. Il faisait peau neuve et venait mettre sa bonne volonté au service des institutions actuelles.

M. le préfet du Nord a dit, faire comme nous et croire à la conversion de M. Lagache, conversion qui se présentait avec une escorte de 18 républicains portés sur la liste du maire.

Ajoutons que si, pour notre compte, nous avons consenti à accepter M. Lagache et les 18 républicains de sa liste, nous avons soigneusement laissé de côté, la moitié réactionnaire que nous avions remplacé par 9 ouvriers et 9 républicains de la Ligue.

C'est certainement du côté de cette liste, exclusivement républicaine, qu'étaient les sympathies de M. le préfet du Nord.

LE CONSEIL DE RÉVISION

L'arrivée des autorités

C'est hier matin qu'ont commencé dans notre ville les opérations du conseil de révision.

Huit cent vingt jeunes conscrits de la classe 1891 du canton Est, comprenant ceux de la commune de Wattrelos et les ajournés des classes 1889 et 1890 se sont présentés devant la commission de révision.

M. le Préfet du Nord, accompagné de MM. le général Boisgard, Bonduel, conseiller général, Dubreucq, maire de Templeuve, conseiller d'arrondissement, Ricard, conseiller de préfecture, Charrier, chef de division à la préfecture du Nord, Vigerie, sous-intendant militaire, le lieutenant-colonel Gravis, commandant du recrutement et les médecins-majors Desmons et Mickaniewski, est arrivé à Roubaix à 7 h. 35.

A la gare attendaient MM. Desobry, adjoint au maire, Gilbert Sayet, secrétaire général de la mairie.

Trois magnifiques landaus ont conduit ces Messieurs à l'Hôtel-de-Ville où les attendaient MM. Carrette, maire, Milbéo, Trannoy et Coutelier, adjoints, et M. Emile Moreau, député du Nord, arrivé la veille à Roubaix.

Le Conseil de révision

Les opérations du conseil de révision ont commencé aussitôt sous la présidence de M. Vel-Durand. Outre les personnes que nous venons de nommer il faut ajouter MM. H. Pollet, maire de Wattrelos ; Dupire, secrétaire de la mairie de cette commune ; Barroyer, commissaire central ; Chauveau, commissaire du 4e arrondissement ; Corbière, lieutenant de gendarmerie.

Sur la Grande-Place l'animation est grande De tous côtés on voit arriver des bandes de conscrits en blouses bleues, ayant à leur tête drapeau, tambour ou clairon.

Le déjeuner

A onze heures et demie a eu lieu, dans la salle du conseil un déjeuner des mieux servis, auquel assistaient les autorités.

M. le Maire, qui présidait, avait à sa droite M. Vel-Durand, préfet du Nord ; *à sa gauche* M. le général Boisgard, en face MM. Vigerie, Bonduel, Trannoy et Moreau.

Le menu était ainsi composé :

Hors d'œuvre
Turbot sauce hollandaise
Filet de bœuf Béarnaise
Pommes croquettes
Ris de veau financière
Asperges sauce mousseline
Poulet rôti
Salade
Gateau de Pithiviers
Desserts
Vins : Saint-Estèphe, St-Julien
Champagne : Moet et Chandon
Café. Fine-Champagne. Chartreuse
Cigare : Demi-londrès, cigarettes

Au dessert, le maire a tenu à prendre la parole et voici textuellement, comment il s'est exprimé :

Citoyens,

» Je remercie M. le Préfet, M. Moreau notre député, ainsi que M. le Maire de Wattrelos d'avoir bien voulu accepter notre invitation »

» Je remercie aussi les autres citoyens ici présents, de leur acceptation.

» Nous sommes des travailleurs, nous ne travaillerons qu'à l'émancipation des travailleurs. »

M. le Préfet répond en peu de mots, il remercie le maire de son bon accueil et l'assure de ses meilleurs sentiments pour la bonne administration des communes du département qu'il a l'honneur d'administrer.

Le départ du préfet

A 1 h. 15, M. Gilbert Sayet se rend à la gare pour attendre M. Guérin, secrétaire général *de la préfecture, qui doit remplacer* après-midi M. Vel-Durand.

Celui-ci quitte la mairie vers 2 h. 1/2 pour prendre le train de 2 h. 40.

Les landeaux n'étant pas arrivés, il se dirige à pied *vers la gare, accompagné* de MM. Moreau, Carrette, Desobry, Milbéo, Trannoy et Coutelier.

A 2 h. 1/4, les opérations du conseil de révision ont continué sous la présidence de M. Guérin. A 3 h. 1/2 elles étaient terminées.

La Réception de la Fanfare de Beaurepaire

Aussi bien qu'à la réception de l'Union des Travailleurs, l'animation était considérable, aux abords de la gare et sur la Grand'Place, pour recevoir la fanfare de Beaurepaire qui revenait du concours de Saint-Mandé avec cinq prix : 1er prix de soli, 1er prix d'exécution, 1er prix de lecture à vue, 3e prix d'honneur et le prix d'éloignement.

A la gare, attendait la Grande Harmonie qui, à l'arrivée du train, exécute la *Marseillaise.*

Les musiciens sont assaillis par leurs parents et amis qui leur offrent des bouquets et des couronnes.

Le citoyen Olivier Branquart, adjoint, qui est membre de la fanfare de Beaurepaire est très entouré.

Les membres de la commission de la société montent en voiture découverte tandis que les sociétaires se placent dans un grand chariot qu'on a entouré d'un tapis et orné de drapeaux tricolores et de branches d'arbres.

Bientôt le cortège se met en marche dans l'ordre suivant :

Trois cavaliers, l'Union des Trompettes, la fanfare Delattre, la Société Chorale l'Avenir, la Cœcilia, la chorale Aurore, l'Union des Travailleurs, les Mélomanes, la Grande Fanfare, le Choral Eiffel, la *société de gymnastique* la Roubaisienne, la Grande Harmonie

La salle de la Mairie étant occupée pour les opérations du conseil de révision, la fanfare est reçue dans la Bourse par le Maire, entouré de MM. Desobry, Milbéo, Lepers et Coutelier.

Le citoyen Branquart prononce quelques paroles rappelant les succès de la Fanfare et termine en criant : Vive Roubaix ! Vive le Maire ! Vive l'Administration !

M. Carrette répond en peu de mots :

Comme maire, dit-il, je vous félicite du *grand succès que vous avez soutenu.* Au nom du Conseil municipal tout entier, je puis vous assurer que nos efforts tendront à encourager les arts.

Nous ne sommes pas l'ennemi du plaisir et sans vous promettre d'accorder toutes les subventions que vous pourriez nous demander nous sommes disposés à soutenir autant que possible les sociétés musicales.

Je termine donc en portant un toast à vos succès.

Un vivat est ensuite chanté en l'honneur de l'administration municipale.

Puis M. Achille Deforest, président, prononce l'allocution suivante :

Citoyen Maire,

Citoyens adjoints,

Au nom de la fanfare de Beaurepaire et en ma qualité de président de cette société, j'ai l'honneur de vous remercier de la bonne réception que la ville de Roubaix daigne nous faire en ce moment.

La fanfare de Beaurepaire continuera plus *que jamais à faire de la bonne musique* dans les concerts auxquels vous lui direz de prendre part.

Vive le citoyen Maire ! Vive l'administration ! Vive la Ville de Roubaix !

M. Carrette le remercie des paroles flatteuses qu'il vient de prononcer et dit qu'il compte sur le concours de la fanfare de Beaurepaire pour les œuvres de bienfaisance.

La fanfare de Beaurepaire s'est ensuite retirée pour prendre de nouveau rang au cortège et se rendre à son local boulevard de Beaurepaire où une nouvelle réception l'attendait.

Outrages et rebellion. — Hier à onze heures du matin un ivrogne insultait les passants rue de la Croix-Rouge. Le brigadier Parent s'étant approché fut lui aussi accueilli par des injures et par des coups de poing et de pied. Deux de ses collègues accoururent à son secours et conduisirent l'individu au poste du 1er arrondissement où il déclara se nommer Arthur Greuss, 29 ans, tisserand, demeurant rue du Chêne-Houpline, maisons Leplat.

Il a déjà été condamné plusieurs fois en Belgique pour coups.

Une enfant noyée dans une cuvelle. — Un triste événement s'est produit hier après-midi, vers cinq heures, dans la cour de chez M. Borezée, cabaretier, menuisier, à l'angle des rues Heilmann et du Brondeloir.

Mlle Borezée, âgée de 18 ans, se trouvait dans la cour en compagnie de sa petite sœur Claire, âgée de 17 mois 1/2, lorsqu'un consommateur vint lui demander une brosse.

Pour satisfaire son client, elle laissa l'enfant dans la *cour et se dirigea vers la cuisine.*

A peine avait-elle le dos tourné, que Claire Borezée alla vers une cuvelle contenant de l'eau de lessive et voulut y barbotter.

Par malheur elle glissa et tomba la tête en avant dans l'eau.

Quand Mlle Borezée revint quelques minutes après l'enfant avait cessé de vivre.

La cuvelle ne contenait qu'environ sept centimètres d'eau.

Nous renonçons à décrire le désespoir de M. et Mme Borezée.

Menaces de mort. — Joseph Cauvain, âgé de 37 ans, né à Bruges, chauffeur chez M. Roussel-Desrousseaux, rue Watt, avait demandé lundi au contre-maître une permission qu'il s'était vu refuser.

Il s'éloigna furieux en murmurant : « Quelqu'un du tissage y passera. »

Un peu plus tard on apprit qu'il s'était rendu chez Lien, armurier, et avait fait l'acquisition d'un revolver de 15 francs et de plusieurs cartouches.

L'affaire vint aux oreilles de la police, qui rechercha Cauvain et l'arrêta.

Il avait bien le revolver en poche mais on ne trouva sur lui aucune balle ; on les a découvertes à son domicile.

Cauvain nie avoir tenu le propos dont on l'accuse et prétend qu'il n'avait nullement l'intention de tuer qui que ce soit.

Il a néanmoins été maintenu en état d'arrestation.

On se rappelle qu'il y a environ un an un ouvrier du même tissage, Colasse, a tiré plusieurs coups de revolver sur l'un de ses patrons, M. Desrousseaux.

EAU DE TOILETTE DU CONGO

Communique à la peau des blancheurs idéales,
Augmente sa finesse et son aspect soyeux,
Tout en la pénétrant d'un parfum délicieux :
Voilà ses qualités, ses vertus principales.
Victor Vaissier, créateur du savon du Congo.

Dépôt de la parfumerie du Congo, chez M. Duyver, 43, rue de la Gare, Roubaix.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

SÉANCES DES 21 et 22 Mai

Versements

Roubaix, Samedi	41 dép. dont	4 nouv.	9,295 »
Id. Dim.	136	— 18	—	19,120 »
Lannoy	25	— 8	—	5,835 »
Croix	9	— 2	—	2,370 »
Wattrelos	14	— 4	—	6,255 »
Totaux	225	36		42,175 »

Remboursements

Roubaix, Samedi	38	rembourssm.	9,802 04
Id. Dimanche	81	—	24,280 36
Lannoy	20	—	5,780 70
Croix	9	—	1,528 »
Wattrelos	10	—	4,677 62
Totaux	158		46,068 81

Les opérations de Mai sont suivies :

A Roubaix, par MM. J. Defrenne-Wibaux et Eloi-Réquillard, directeurs ; MM. Truffart-Watine, Henri Hoffmann, directeurs-adjoints. — A Lannoy, par M. Desprets-Delerue — A Croix, par MM. Edenne Jourdeuil, Alphonse Delesalle. — A Wattrelos, par MM. Hien-Seynaeve et Edouard Delplanque.

Ordre du service : La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements, les dimanches de 9 à 11 heures, les samedis de 9 à 10 heures 1/4 (salle de la justice de paix). Les remboursements ont lieu dans la même salle, les dimanches à 11 heures 1/2, les samedis à 10 heures 1/2, 8 jours après la demande.

Le caissier : FRÉMONT.

THÉ CHAMBARD Se méfier des Contrefaçons

TOURCOING

Accident de chemin de fer. — Hier au moment où le train venant de Menin, qui entre en gare de Tourcoing à 12 heures 28 arrivait à proximité de la gare des Francs, une collision eut lieu avec des wagons chargés qui étaient descendus seuls la voie en raison de la déclivité de la ligne.

Le choc a été assez violent et les voyageurs ont été fortement secoués ; néanmoins, Aucun d'eux n'a reçu de blessures.

Les wagons n'étant pas sortis des voies, on put les refouler et les garer.

Il s'ensuivit un retard de 10 minutes seulement.

Caisse d'épargne. — A partir du 12 juin prochain les bureaux de la Caisse d'épargne, seront transférés provisoirement à l'ancienne école de filles, place Charles Roussel.

CAISSE D'EPARGNE DE TOURCOING

Séance des 22 et 29 Mai 1892

Détail des opérations de la caisse mère et des succursales

Tourcoing.	189 déposants	dont 41	nouv.	40,035 »
Blanc-Seau.	11	—	2	—	8,490 »
Croix-Rouge	6	—	2	—	1,628 »
Halluin.	1	—	»	—	»
Linselles	8	—	4	—	6,098 »
Roncq.	7	—	1	—	1,390 »
Bondues	2	—	»	—	250 »
Bousbecque.	1	—	»	—	800 »
Neuville.	4	—	»	—	995 »
Mouveaux.	4	—	»	—	1,260 »
Totaux.	179		50		50,741 »
Tourcoing.	86 remb.	dont 28	nouv.	39,810 81
Blanc-Seau.	1	—	»	—	500 »
Croix-Rouge.	1	—	»	—	300 »
Halluin.	1	—	»	—	100 »
Linselles.	2	—	1	—	3,634 25
Roncq.	2	—	1	—	1,678 16
Bondues.	3	—	1	—	1,578 39
Bousbecque.	1	—	1	—	200 »
Neuville.	5	—	4	—	1,573 76
Mouveaux.	1	—	»	—	»
	100		35		48,773 37

Administrateurs de service pendant le mois de mai :

A Tourcoing : MM. Emile Destombes, Henri Grau fils, et Ernest Carette.

Au Blanc-Seau, MM. L. Craque. — A la Croix-Rouge, E. Sacré. — Halluin, Wattel Roy. — Linselles, Jean Six. — Roncq, Bonduel. — Bondues, Jean-Baptiste Glorieux. — Bousbecque, H. Dalmotte. — Neuville, Dhalluin. — Mouveaux, H. Dumazure.

Les salles d'attente sont ouvertes une demi-heure avant celle fixée pour les opérations qui se font toutes simultanément.

Le Caissier,
L. LEDUCQ.

WATTRELOS

Une fausse accusation. — Il y a quelques jours, le sieur Henri Bayart informait la police que sa belle-mère, Amélie Thiempoudt, âgée de cinquante-cinq ans, avait déposé sur les rails du chemin de fer, son enfant âgé de deux mois.

L'enquête à laquelle s'est livrée M. Chauveau, commissaire de police, a démontré la fausseté de cette accusation. La femme Thiempoudt qui est sous le coup d'un arrêté d'expulsion a été néanmoins maintenue.

LILLE

Tentative d'assassinat

RUE MAZAGRAM

La maison du crime

Le numéro 47 de la rue Mazagram, est une maison à trois étages, d'apparence assez triste et délabrée. Le rez-de-chaussée a longtemps servi d'estaminet et est actuellement à louer. Le corridor donnant accès aux étages est situé au côté droit et dessert en même temps le numéro 45.

Au premier étage, sur le devant, habitent, dans une misérable chambre, les époux Clinkens. Ils exercent la profession de marchands de chiffons. Leur fille Marie, âgée de vingt-quatre ans, est avec eux. Les époux Clinkens jouissent dans le quartier d'une réputation médiocre, quant à leur fille, bien que n'étant pas inscrite sur les registres de la police, elle se livre à la prostitution. Cependant depuis trois mois environ qu'elle avait pris un amant attitré, sa conduite était un peu plus régulière.

Au 3e étage, sur le derrière habitent depuis environ deux ans, le ménage Soufflet. Le mari Ernest-Fortuné, né le 15 mai 1860, est peintre en bâtiments. Depuis quelque temps sa santé laisse beaucoup à désirer. Ses antécédents sont excellents et il est fort aimé dans le quartier. Il n'en est peut-être pas de même des dires des voisins pas tout-à-fait de même pour sa femme.

Les causes du crime

La fille Clinkens avait pour amant le nommé Adolphe Van Puyenbrock, âgé de 25 ans, demeurant rue des Postes, 241, peigneur de lin chez M. Cattel-Beghin, rue d'Iéna. Ce dernier haïssait profondément Soufflet. Cette haine avait pour première cause un incident sans importance qui s'était produit entre Van Puyenbrock, sa maîtresse et Soufflet. En plaisantant, Soufflet avait offert un gâteau à la fille Clinkens. Cette offre avait déplu à l'amoureux, et il s'était écrié, en s'adressant à sa maîtresse : « Si t'accepte, je te f... sur la g... » Une discussion avait suivi et depuis ce temps les deux hommes se voyaient d'un mauvais œil.

En outre, Van Puyenbrock avait coutume de reconduire sa maîtresse tous les soirs jusque chez elle. Arrivés dans le corridor, ils causaient parfois un moment avant de se séparer, la conversation était alors très tendre et se terminait souvent de telle façon que nos lecteurs nous permettront de ne pas insister davantage sur ce point délicat. En rentrant chez eux, les époux Soufflet surprenaient quelquefois les amoureux et, on le comprend aisément, ne pouvaient s'empêcher de leur faire quelques observations plus ou moins modérées. Cela gênait beaucoup Van Puyenbrock et sa haine contre Soufflet ne faisait que s'agrandir. Plusieurs fois il avait promis à ce dernier de lui « faire son affaire ». Il allait bientôt avoir l'occasion de se venger.

La soirée de Lundi

Lundi, après leur travail, Soufflet et sa femme avaient été passer la soirée comme cela d'ailleurs leur arrivait fréquemment, à l'estaminet de la *Concorde*, situé juste en face de chez eux.

Ils étaient avec Fernand Derisbourg, 19 ans garçon coiffeur, rue d'Austerlitz, 40, un de leurs amis qui va souvent chez eux surtout — toujours d'après les on dit — lorsque le mari n'y est pas.

Vers dix heures et demie, Van Puyenbrock était venu à la *Concorde* avec la fille Clinkens ; tous deux avaient pris quelques chopes sans adresser la parole à leurs voisins, puis étaient sortis tranquillement.

A minuit, les Soufflet rentrèrent chez eux, accompagnés de Derisbourg.

Dans la cour, près de l'escalier, se trouvaient les amoureux. Ils n'y firent pas attention et montèrent sans dire un mot.

En arrivant chez lui, Soufflet se mit à arroser des fleurs placées dans sa nochère. Van Puyenbrock l'aperçut, et tout en défaisant son veston il l'invita à descendre pour se battre, *tandis que sa maîtresse essayait de le calmer* et lui disait de laisser tranquille un homme malade. Soufflet ne répondit pas. Cependant comme il manquait d'eau pour ses fleurs, il voulut descendre pour en chercher. Sa femme y opposa et descendit à sa place.

Le drame

Craignant qu'elle ne fut battue par l'amant de la fille Clinkens, le mari voulait quand même descendre pour *protéger sa femme.* « Reste, lui dit alors Derisbourg, je vais y aller, pour qu'il ne lui fasse pas de mal. »

En apercevant de Derisbourg, le forcené, qui était à la porte de la rue, s'écria : « Qu'est-ce qu'il vient faire, celui-là ? » et au même moment, il sauta dessus.

Une lutte s'engagea entre les deux hommes. Pour les séparer, la femme Soufflet jeta sur eux son seau rempli d'eau. Alors, la fille Clinkens, rendue furieuse par l'eau qu'elle venait de recevoir, se jeta sur elle. Le bruit de la bataille et les cris : au secours ! au secours ! que poussaient la *femme Soufflet,* firent descendre Ernest Soufflet. — C'est justement celui que je cherchais, dit-il, en voyant Van Puyenbrock.

Mais avant qu'il put parer le coup, ce dernier, lâchant Derisbourg, se précipita sur lui armé d'un couteau et lui en porta deux coups violents dans le ventre. Soufflet poussa un cri de douleur, et saisissant son lâche agresseur à bras le corps il le jeta par terre. Trois fois ils se relevèrent, trois fois ils retombèrent serrés l'un contre l'autre. Mais la lutte était inégale, Van Puyenbrock continuait à jouer du couteau et bientôt, épuisé, perdant son sang par sept blessures, Soufflet resta étendu sur le pavé.

Tout cela s'était passé en moins de temps qu'il n'en faut pour le raconter et avant que les témoins de cette scène sanglante aient pu s'interposer.

La femme de la victime et Derisbourg se précipitèrent pour relever le malheureux sans s'occuper de l'assassin qui s'enfuyait ayant encore en main son couteau sanglant.

Terrifiée, la fille Clinkens était allée se réfugier chez ses parents.

Soufflet fut remonté dans sa chambre avec l'aide des autres locataires de la maison réveillés par les cris et on l'étendit sur son lit. Il était alors minuit un quart.

L'attitude des gardiens de la paix

Ici se place un fait étrange que nous nous faisons un devoir de signaler.

Tandis que les uns couraient à la recherche d'un médecin, — on ne put en trouver, ceci soit dit entre parenthèses — les autres allaient prévenir les agents du poste du VIe arrondissement. Ceux-ci se rendirent sur les lieux et après quelques *constatations sommaires*, conduisirent à l'Hôtel de ville sous la garde de la victime et de l'assassin en fuite.

Ce n'est qu'à une heure trois quarts, c'est à dire une heure et demie après le crime, qu'ils se décidèrent à téléphoner au commissaire de permanence, laissant, pendant ce long laps de temps, à la victime le temps de mourir sans avoir été soignée, et à l'assassin le temps de mettre une assez grande distance entre lui et la police. Ce fait se passe de commentaires.

Arrivée de M. Glatigny

Dès qu'il fut prévenu, M. Glatigny, commissaire de permanence, fit prévenir M. Florin, chef de la sûreté, et sans perdre une minute, se rendit sur les lieux. Par ses soins, le blessé fut transporté aussitôt à l'hôpital de la Charité.

Puis, après une enquête rapide, il mit en état d'arrestation la fille Clinkens et la fit conduire au poste du VIe arrondissement.

La femme Soufflet et Derisbourg l'accompagnèrent aussi au poste où il procéda à leur interrogatoire.

Arrestation de l'assassin

A trois heures et demie, M. Florin, accompagné de deux agents de la sûreté, se fit conduire par la fille Clinkens au domicile de son amant.